

# Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



## Les fonds excédentaires contribueront à rétablir la protection contre l'inflation pour les membres du personnel enseignant à la retraite

**Toronto, le 5 mai 2014** — La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario utiliseront un excédent de 5,1 milliards de dollars dans le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario afin de rétablir partiellement la protection contre l'inflation pour les membres du personnel enseignant qui ont pris leur retraite après 2009. La FEO et le gouvernement sont les corépondants du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO), d'une valeur de 140,8 milliards de dollars.

« Ces dernières années, nous avons recouru à la protection conditionnelle contre l'inflation pour remédier à l'insuffisance de capitalisation du Régime, a déclaré la présidente de la FEO, Mme Julie Pauletig. Nous avons maintenant le plaisir d'utiliser l'excédent actuel du Régime afin de rétablir partiellement l'indexation que certains membres pensionnés avaient perdue au cours de cette période. »

Les membres pensionnés qui ont pris leur retraite après 2009 recevront une augmentation ponctuelle maximale de 50 \$ en janvier 2015, qui portera leur rente au niveau où elle aurait été si une protection complète contre l'inflation avait été offerte chaque année depuis leur départ à la retraite.

Les membres pensionnés toucheront également l'année prochaine des augmentations légèrement plus élevées afin de contrer l'inflation pour la portion de leurs rentes cumulée après 2009. Les augmentations du coût de la vie pour cette portion du droit à pension équivaldront à 60 % de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC), soit une hausse par rapport au niveau actuel de 50 %. Le droit à pension cumulé avant 2010 demeure entièrement protégé contre l'inflation.

En avril, le régime de retraite a affiché un premier excédent en dix ans. Une évaluation préliminaire a révélé que le Régime était capitalisé à 103 % en début d'année, si l'on tient compte des niveaux réduits de la protection contre l'inflation et des taux de cotisation actuels. Cet excédent est attribuable à un rendement de 10,9 p. 100 des placements du Régime en 2013, aux taux d'intérêt plus élevés et à la décision antérieure des corépondants de réduire les niveaux de protection contre l'inflation pour le droit à pension cumulé après 2009 afin de remédier aux récentes insuffisances de capitalisation du Régime.

Les membres pensionnés qui ont pris leur retraite avant 2010 ne sont pas touchés par les derniers changements parce que les droits à pension cumulés avant 2010 sont entièrement protégés contre l'inflation. Les membres actifs ne sont pas touchés non plus parce que les augmentations de l'inflation sont déterminées après la retraite.

### Au sujet du RREO

Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, dont l'actif net était de 140,8 milliards de dollars au 31 décembre 2013, est le plus important régime de retraite s'adressant à une seule profession au Canada. Cet organisme indépendant place l'actif de la caisse de retraite et administre les prestations déterminées des 307 000 membres du personnel enseignant actifs et retraités de l'Ontario.

### Au sujet de la FEO

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario défend les intérêts de la profession enseignante en Ontario et de ses 160 000 membres. Les membres de la FEO sont des enseignantes et des enseignants à plein temps, à temps partiel et occasionnels qui œuvrent dans toutes les écoles de la province – élémentaires, secondaires, publiques, catholiques et francophones – financées par les fonds publics.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec :

**Rhonda Kimberley-Young**  
Secrétaire-trésorière de la FEO  
416.966.3424

Suite 200, 1300 Yonge Street, Toronto, ON M4T 1X3 Canada  
416.966.3424 • 1.800.268.7061 • FAX 416.966.5450  
[www.otffeo.on.ca](http://www.otffeo.on.ca)